ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

magistrats

Question écrite n° 94863

Texte de la question

M. Francis Falala appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la bonification indiciaire des magistrats qui est actuellement attribuée à quelques hauts magistrats. Il demande quand la NBI sera étendue aux magistrats des tribunaux comportant la charge de travail la plus importante, conformément à ce que vient d'être accordé aux vice-présidents des TA.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que la nouvelle bonification indiciaire en faveur des magistrats de l'ordre judiciaire exerçant des fonctions de responsabilité supérieure a été mise en oeuvre par le décret n° 2004-676 du 5 juillet 2004, et son arrêté d'application du même jour. La liste des fonctions pouvant ouvrir droit au versement de la nouvelle bonification indiciaire est fixée dans le décret précité, tandis que l'arrêté d'application précise le montant de la nouvelle bonification indiciaire et le nombre d'emplois bénéficiaires pour chacune des fonctions ainsi mentionnées. Une première phase a permis en 2004 à 117 magistrats de bénéficier de la nouvelle bonification indiciaire. Un projet de décret modifiant le décret n° 2004-676 précité et un projet d'arrêté ont été élaborés afin de faire bénéficier 179 magistrats supplémentaires de la nouvelle bonification indiciaire à compter du 1er janvier 2007.

Données clés

Auteur : M. Francis Falala
Circonscription : Marne (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 94863
Rubrique : Justice
Ministère interrogé : justice
Ministère attributaire : justice

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 mai 2006, page 5329
Réponse publiée le : 21 novembre 2006, page 12237